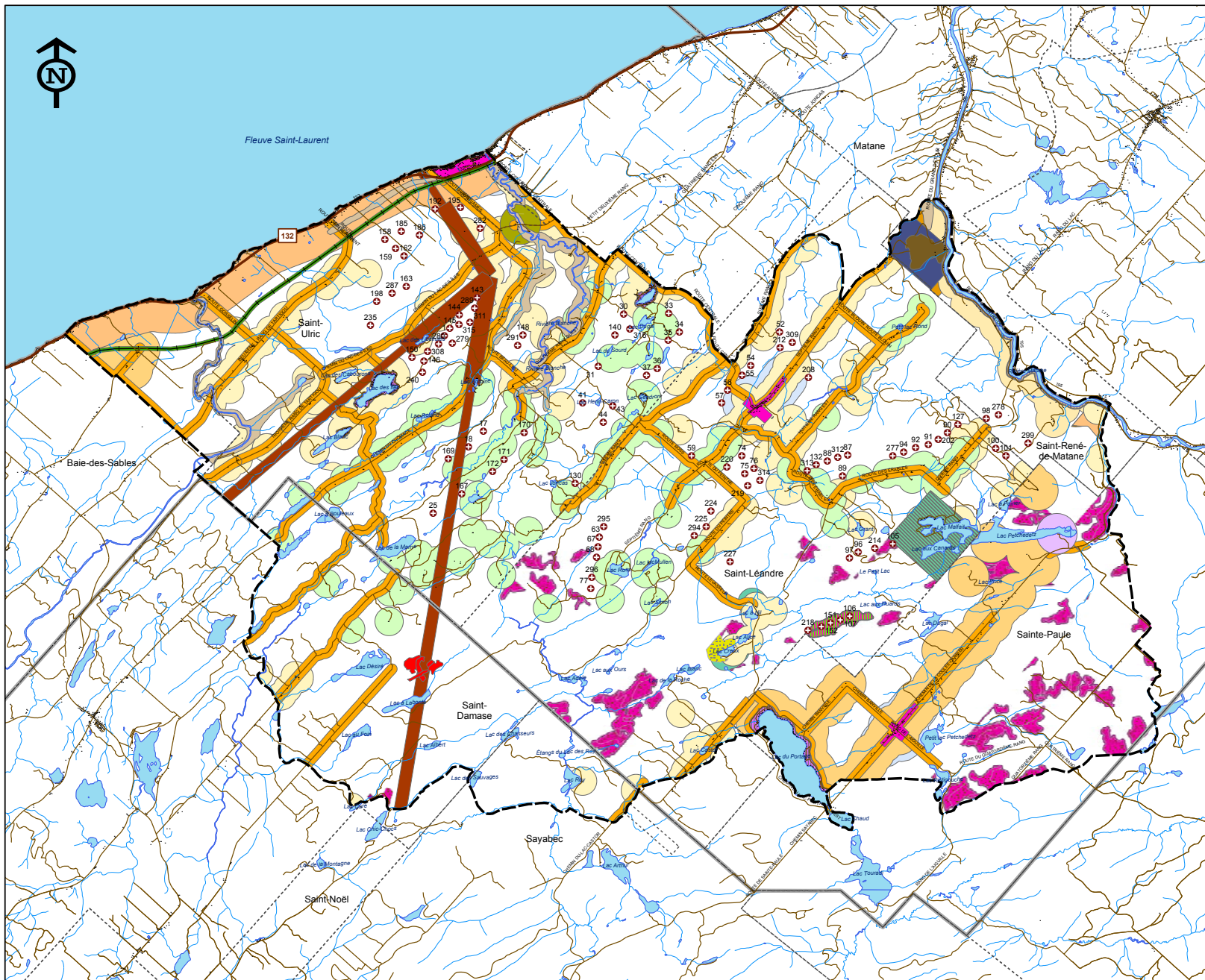


Figure 3.1 Zones d'interdictions



Étude d'impact sur l'environnement

AMÉNAGEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
À SAINT-ULRIC - SAINT-LÉANDRE

Figure 3.1
Zones d'interdictions

- PROJET**
- Site d'implantation d'éolienne
- INFRASTRUCTURES**
- Route principale
 - Route secondaire
 - Chemin de fer
- LIMITES**
- Municipalité régionale de comté
 - Municipale
- INTERDICTIONS**
- Baux de villégiature
 - Zone de risque d'érosion
 - Rivière à saumon
 - Agglomération
 - Centre de ski
 - Écosystème forestier exceptionnel
 - Encadrement visuel
 - Villégiature
 - Zone de récréation
 - Site de récréation et de plein air
 - Corridor visuel d'agglomération (500 m)
 - Corridor visuel de maison isolée (gps) (350 m)
 - Corridor visuel de maison isolée (350 m)
 - Corridor visuel de maison isolée (400 m)
 - Corridor visuel de maison isolée (500 m)
 - Corridor visuel des routes 132 et 195 (750 m)
 - Corridor des routes secondaires (125 m)
 - Corridor visuel de la zone récréative de Matane
 - Corridor visuel d'une rivière à saumon
 - Corridor visuel des baux de villégiature
 - Corridor visuel de territoire d'intérêt historique
 - Corridor de télécommunication
 - Érabièrre sous bail ou érabièrre potentielle
 - Bande de protection des érabièrres
 - Érabièrre faisant l'objet d'une entente avec la MRC



Projection NAD 1983 MTM Zone 6

Date: Mai 2006
Projet : 501673

Sources : Ministère des Ressources naturelles et
de la Faune du Québec, SNC-Lavalin, 2006